

Foodact, une appli rémoise pour les invendus alimentaires

MIS EN LIGNE LE 16/11/2020 À 19:32 ✎ CAROLINE GARNIER

f t in e p

FoodAct, c'est l'appli 100 % rémoise destinée à vendre les stocks et les invendus du secteur alimentaire. Elle est opérationnelle depuis ce mardi 17 novembre.

https://abonne.lunion.fr/id207450/article/2020-11-16/foodact-une-appli-remoise-pour-les-invendus-alimentaires?referer=%2Farchives%2F recherche%3Fdatefilter%3Dlast6month%26sort%3Ddate%2520desc%26word%3Dfood&_ga=2.268650738.2025434327.1605600063-1064658240.1600697172&_gac=1.240774839.1602595984.EAlalQobChMI38yQnNex7AIVh7LVCh2eTgDyEAAyASAAEgL1y_D_BwE

BANQUE CREDIT AGRICOLE



20/11/2020

FOODACT, UNE APPLI CONTRE LE GÂCHIS ALIMENTAIRE

RETOUR

partager

<https://ca-nordest.com/articles/foodact-une-appli-contre-le-gachis-alimentaire-55>

Startup. Lancée le 17 novembre, l'application rémoise FoodAct propose aux commerçants de vendre leurs invendus ou leurs produits périssables en "click & collect"

FoodAct, l'appli anti-gaspi économe et responsable

Prévu en décembre, le lancement de l'application FoodAct a été quelque peu bousculé par ce deuxième confinement. « Nous avons été contactés par la Ville de Reims qui cherchait des solutions pour accompagner les commerçants. Nous avons alors bouclé le développement de l'appli en une semaine au lieu d'un mois », expliquent Hassan Oulaali et Nabil Faher, les deux co-fondateurs de FoodAct. Un challenge de taille qu'ils ont relevé pour lancer leur application le 17 novembre. Le concept ? Permettre aux commerçants d'écouler des produits périssables ou dont la date limite de consommation est proche, dans une démarche « anti-gaspi » tout en proposant ces produits à des prix attractifs aux clients.

« Nous avons voulu permettre aux partenaires de proposer des produits bruts mais aussi finis. Cela peut concerner des



Nabil Faher (à gauche) et Hassan Oulaali (à droite) accompagnent déjà une trentaine de commerçants.

fruits et légumes, des sandwiches, du thé, des biscuits... », précise Hassan Oulaali. Après s'être inscrit, le partenaire remplit une fiche dans laquelle il renseigne les clients potentiels sur son activité. « L'objectif est que le partenaire soit autonome. Il faut qu'il puisse mettre son produit en ligne en trois clics seulement et en renseignant : le nom du produit, son prix, la photo et bien sûr la date limite de consommation », souligne Nabil Faher.

ZÉRO ENGAGEMENT

L'algorithme de FoodAct est basé sur deux éléments majeurs que sont la géolocalisation et la date limite de consommation. « Notre philosophie, c'est d'inciter le client à aller chercher lui-même son produit chez le commerçant », notent les co-fondateurs. Une solution diamétralement opposée à celle des plateformes de la « foodtech » (Uber

eats, Justeat, Deliveroo...) qui assurent la livraison à domicile, coupant finalement le lien entre le commerçant et le client. L'appli joue notamment sur le terrain tarifaire pour convaincre partenaires et clients. Pour le partenaire, « zéro droit d'entrée, zéro abonnement et zéro engagement », assure FoodAct. Mieux encore, là où les plateformes ponctionnent entre 30% et 35% de la commande et facturent la livraison, l'appli rémoise se limite à 20%. Le client quant à lui, économise les coûts de livraison en se déplaçant lui-même près de chez lui. Ce qui induit un autre avantage pour le commerçant, ajoute Nabil Faher : « En se rendant chez le commerçant, le client peut être tenté d'acheter des produits complémentaires avec l'argent qu'il a économisé sur la livraison ».

Hébergée au Village by CA, la start-up FoodAct a été créée sur les fonds propres de ses

co-fondateurs qui ont derrière eux une grande expérience dans le milieu de l'hôtellerie et de la restauration. Leur investissement de départ s'élève à près de 100 000 euros. Pour développer leur entreprise, ils ont recruté trois jeunes en apprentissage pour les accompagner dans leur projet, pour lequel ils ne se versent pas de salaire. « Nous avons décidé que tous les bénéfices dégagés pendant le confinement iraient à des associations d'étudiants dans le besoin », assurent-ils.

FoodAct, qui débute avec une vingtaine de commerçants, compte donc sur le volume de transactions pour faire vivre son business model. Ce qui implique un développement sur d'autres territoires à court terme. « Dès 2021, nous nous déploierons sur le Grand Est et en 2022 sur l'ensemble du territoire ».

BENJAMIN BUSSON

<https://forumeco.fr/foodact-lappli-anti-gaspi-econome-et-responsable/#comments>

FRANCE BLEU



FoodAct, application rémoise anti gaspi

▶ Écouter (24min)



Tous experts de France Bleu Champagne Ardenne

Du lundi au vendredi à 9h30

Par [Sébastien Gitton](#)

France Bleu Champagne-Ardenne

Vendredi 20 novembre 2020 à 9:34 - Mis à jour le vendredi 20 novembre 2020 à 13:23

A Reims, Nabil Faher et Hassan Oulaali ont créé une application smartphone pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

<https://www.francebleu.fr/emissions/tous-experts-de-france-bleu-champagne-ardenne/champagne-ardenne/foodact-application-remoise-anti-gaspi>

RADIO JEUNE REIMS



L'invité RJR

L'invité RJR : Nabil Faher, co-fondateur de la nouvelle application "FoodAct". un click & collect rémois ant

November 17, 2020

11:11

<https://anchor.fm/rjradio>

On peut ainsi retenir les plateformes suivantes :

- Les généralistes : www.jacheteenlocal.fr lancée par la CCI de la Marne ou encore www.shopinreims.com qui s'adressent à tous les types de commerçants, artisans et producteurs...

- Une plateforme dédiée au métiers de bouche : www.foodact.fr qui se spécialise sur l'accompagnement de la vente

de produits locaux et de paiement à distance, rejoindre une place de marché en ligne mettant en avant les commerces de proximité.

Dans les Ardennes, Ardenne Métropole a édité un « *Vademecum d'aides aux entreprises* » de 17 pages, avec les leviers que peu-

tonner de soutien aux bars et aux restaurants situés sur son territoire, soit ayant cessé toute activité car interdits de recevoir du public, soit ayant maintenu une activité partielle et dans ce cas, subissant une perte de chiffre d'affaires d'au moins 50% au mois de novembre, par rapport à celui réalisé sur la même période en 2019 ou, pour ceux ayant ouvert postérieurement, par rapport à celui réalisé au mois de septembre. Il s'agit d'une subvention plafonnée à 4 000 € et dont le montant est calculé comme suit : 1 000 € de subvention de base, 500 € par salarié (dans la limite de 6).

NASTASIA DESANTI

L'ACTUALITÉ ▾

LES ANALYSES ▾

LE CRÉDIT AGRICOLE ▾

[Accueil](#) > [L'actualité](#) > [Articles](#)

Le Village by CA | Thème Développement économique

Le 07/12/20

FoodAct : l'appli anti gaspi qui tombe à pic !



Nabil Faher et Hassan Oulaali ont créé FoodAct début novembre à Reims, au cœur du Village by CA. L'application permet de vendre les surstocks et invendus alimentaires des restaurateurs, producteurs et autres métiers de bouche.



[Crédit Agricole - FoodAct : l'appli anti gaspi qui tombe à pic ! \(creditagricole.info\)](https://creditagricole.info)